



EDUCATION CIVIQUE ET MORALE (ECM)

Fiches pédagogiques de la classe de première (A/C/D)

Elaborées par un groupe de professeurs d'histoire-géographie et d'éducation civique et morale.

Sous la coordination de :

Dr. MAMAN Halourou
Prof. d'HG/ECM

Dr. YABE ALI Kounatar Kossi
Prof. d'HG/ECM

OCTOBRE 2023

LISTE DE CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOMS	ETABLISSEMENT
Dr. MAMAN Halourou	Lycée Avédji-Elavagnon
Dr. YABE ALI K. Kossi	Lycée Kanyikopé
M. TAKPARA Essofah	Lycée de Soudou
Mme. AZIMTI Tchilalo Epse DERMANE	Lycée Tokoin Est
M. DATAGNI Anwoun	Lycée Adétikopé 2
M. AMIDOU Kabirou	Collège Jean-Jacques Rousseau d'Agoè
M. BLAGATOU Kossi	Lycée Agbonou

EQUIPE DE LECTURE ET D'AMENDEMENT

NOM ET PRENOMS	ETABLISSEMENT
Dr. MAMAN Halourou	Lycée Avédji-Elavgnon
Dr. YABE ALI Kounatar Kossi	Lycée Kanyikopé
Dr. ALITI Bassa	Censeur au Lycée d'Adamavo
Dr. KABISSA Massama-Esso	Lycée Sogbossito
Dr. YENTRIDJOA Pakindame	CSI Agoè-Zongo
M. AMIDOU Kabirou	Collège Jean-Jacques Rousseau d'Agoè
M. FOLI GBOGBOE Foli	Lycée Folly Bébé
M. TAKPARA Essofah	Lycée Soudou
Mme AZIMTI Tchilalo, Epse DERMANE	Lycée Tokoin Est
Mme. KEMETCHOR Akoua	Lycée Tokoin Est

SOMMAIRE

LEÇON 1 : NOTION DE CITOYENNETE	5
(M. DATAGNI Anwoon).....	5
LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITES DU CITOYEN TOGOLAIS	12
(M. TAKPARA Essofah).....	12
LEÇON 3 : ENTREPRENEURIAT : ELABORATION DE PROJET	17
(M. BLAGATOU Kossi)	17
LEÇON 4 : PROMOTION DU GENRE ET CONDITION DE LA FEMME	21
(Mme. AZIMTI Tchilalo, Epse DERMANE)	21
LEÇON 5 : DECENTRALISATION AU TOGO : RELATIONS FONCTIONNELLES ENTRE LA COMMUNE, LA PREFECTURE ET LA REGION	29
(Dr. MAMAN Halourou).....	29
LEÇON 6 : PROBLEMES SPECIFIQUES LIES AUX DROITS HUMAINS.....	36
(Dr. YABE ALI K. Kossi).....	36
LEÇON 7 : ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS	40
(M. AMIDOU Kabirou).....	40

MISE AU POINT

Ce document est une compilation de fiches pédagogiques d'Education Civique et Morale (ECM) des classes de première (A, C et D) proposées par un groupe d'enseignants d'HG/ECM du Togo. L'élaboration de ces fiches répond à un besoin pressant né de la nécessité pour les enseignants de ladite discipline de disposer de nouvelles fiches pédagogiques répondant aux exigences du nouveau programme d'ECM basé sur la pédagogie APC pour les classes de première. A cet effet, nous rappelons que ces fiches constituent avant tout des modèles desquels on peut s'inspirer. Il appartient donc à chaque enseignant utilisateur de les personnaliser en faisant ses propres réajustements conformément aux instructions contenues dans le guide d'exécution du programme officiel.

La coordination

Dr. MAMAN Halourou

Dr. YABE ALI K. Kossi

LEÇON 1 : NOTION DE CITOYENNETÉ

(M. DATAGNI Anwoon)

THÈME n°1 : La citoyenneté

Leçon n°1 : Notions de citoyenneté

- Compétences de base : L'élève doit développer les compétences suivantes :
- Respecter les autres (parents, camarades, visiteurs et parents inconnus)
- Respecter les institutions
- Adopter des attitudes responsables et civiques.

Nombre de séances : 2

Durée d'une séance en général : 55 min

Supports didactiques : Texte, Nationalité, loi sur la nationalité togolaise, ...

Prérequis : Notions de civisme, de civilité et de citoyenneté

Usage des instruments : Tableau, craie....

Documentation : Nouveau programme allégé et actualisé, document d'ECM classe de 4^e

Capacités	Contenus
Expliquer les conditions et procédures d'acquisition de la nationalité	-Notion de citoyenneté -Conditions d'acquisition de la nationalité - Procédures d'acquisition de la nationalité
Relever les privilèges dus à la nationalité	Privilèges dus à la nationalité

Situation d'apprentissage

A la veille des élections présidentielles, ta mère apprend que certains citoyens sont interdits de participer au vote du fait qu'ils ne disposent de la nationalité togolaise. Confuse, elle te demande pourquoi le droit de vote est refusé à certains.

Consigne : A partir du document mis à ta disposition et de tes recherches, aide ta mère à comprendre ce qu'est la citoyenneté, comment l'acquérir et quels sont les privilèges dus à cette pièce.

Document n°1 : Quelques dispositions relatives à l'obtention de la nationalité togolaise

Article 1 : Est Togolais l'enfant né au Togo d'un père et d'une mère nés au Togo, qui a sa résidence habituelle sur le territoire de la République Togolaise et jouit de la possession d'Etat de Togolais.

Article 3 : Est Togolais :

- l'enfant né d'un père togolais ;
- l'enfant né d'une mère togolaise et d'un père n'ayant pas de nationalité ou dont la nationalité est inconnue.

Article 5 : Sous réserve des dispositions de l'article 6 [ci-après], la femme étrangère qui épouse un Togolais acquiert la nationalité togolaise au moment de la célébration du mariage.

Article 15 : La réintégration dans la nationalité togolaise est accordée par décret après enquête.

Article 38 : Si le conseil des ministres estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder la naturalisation ou la réintégration sollicitée, il prononce le rejet de la demande. Il peut également en prononcer l'ajournement. La décision du conseil n'exprime pas le motif et n'est susceptible d'aucun recours. Elle est notifiée à l'intéressé par le ministre de la justice.

Extraits d'articles de la loi du 11 Septembre 1978 sur la nationalité togolaise, pp. 1-8

Stratégies pédagogiques et choix didactiques :

- ✓ Ce qui est attendu des élèves : Répondre aux différentes interrogations en déterminant ce qu'est la notion de citoyenneté.
- ✓ L'intérêt de la situation : Montrer l'importance de la citoyenneté
- ✓ Méthodologie de travail : travail individuel / en groupe, discussion dirigée, exposé.

DEROULEMENT :

Moment didactique : *Remobilisation des prérequis ou évaluation diagnostique (éventuellement) : 5min*

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel,
-Pose des questions -Apprécie les réponses des élèves,	Les élèves donnent de multiples réponses, Ils écoutent.	Exercices de contrôle des prérequis. Q1 : Qu'est-ce que la civilité ? Q2 : Qu'est-ce qu'un citoyen ?

Trace écrite SP

1-La civilité est l'ensemble des règles de bienséance et de courtoisie.

2-Un citoyen est une personne qui appartient à une cité et qui jouit de ses droits et devoirs.

Moment didactique : *Présentation de la situation (5min)*

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel,
- Le professeur fait lire un élève -Il s'assure que tous les élèves écoutent	Des élèves lisent et écoutent, posent des questions	Enoncé de la situation

Moment didactique : *Appropriation de la situation, compréhension de la tâche et de l'organisation du travail (10min)*

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel,
-Il lit la situation d'apprentissage (SA), demande de relever le problème posé, -Il précise le travail à faire et vérifie que les élèves ont compris la consigne, -Il reformule la tâche et les consignes, organise la classe en groupe pour le travail,	-Ils reformulent, répondent et posent des questions, -Ils identifient la tâche et doivent comprendre les consignes	Enoncé de la situation d'apprentissage (SA)

Moment didactique : *Résolution du problème (individuellement puis en groupes) : 10min*

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel,
-Précise que c'est d'abord un travail individuel (5-10min) -Contrôle les productions des élèves et les encourage,	-Ils résolvent le problème individuellement puis en groupe, -Ils entrent dans une démarche d'investigation : essais, conjectures, ajustement, vérification,	

-Observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière à organiser la phase de synthèse -Il les oriente si nécessaire sans fournir une solution.	-Ils communiquent (idées, procédures...), débattent, dégagent une position du groupe sur la procédure et les résultats, -Chaque groupe prépare une synthèse de son travail.	Enoncé de la situation d'apprentissage
---	--	--

Moment didactique : Synthèse et bilan du travail (mise en commun) : 5min

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel,
-Demande à un groupe de présenter le résultat de son travail, -Instaure les débats, -Fait le point.	-Un élève du groupe présente -Les membres des autres groupes réagissent en prenant position -Ils posent des questions voire des ajouts,	Enoncé de la situation

TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)

- ✓ Notions de citoyenneté ;
- ✓ Conditions d'acquisition de la nationalité ;
- ✓ Procédure d'acquisition de la nationalité ;
- ✓ Privilège dus à la nationalité.

Moment didactique : Institutionnalisation (trace écrite de la leçon par le prof.) : 20min

Activités du professeur	Activités des élèves (tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
-Donne des exercices d'application pour vérifier l'acquisition des connaissances, stabilise les acquis ; pour consolider les acquis ; -Note les difficultés des élèves ; -Présente la trace écrite en faisant le lien entre la situation proposée et les productions des élèves.	-Résolvent les exercices, -Posent des questions, -Notent.	Trace écrite

Trace écrite : essentiel à retenir (à rédiger) : 40min

1- Notion de citoyenneté

- ✓ **La citoyenneté** est la qualité d'un citoyen. C'est aussi le statut juridique qui confère aux citoyens le droit de vote et d'éligibilité.
- ✓ **Un citoyen** est une personne appartenant à un Etat et jouissant de ses droits civiques et politiques.

NB : Le statut de citoyen implique des droits et devoirs garantis par la constitution (voir Leçon 2).

2- Conditions et procédure d'acquisition de la nationalité

Le certificat de nationalité togolaise est un document d'identité délivré par l'Etat togolais à une personne et qui confirme son appartenance à la nation togolaise. Il est produit par la DSNIC (Direction du Sceau de la Nationalité et de l'Identité Civile). Il confère la citoyenneté togolaise à une personne et a une **durée de validité** illimitée. Son obtention requiert des conditions et procédures précises.

2.1- Conditions d'acquisition de la nationalité

On distingue deux modes d'obtention de la nationalité togolaise :

- l'attribution de la nationalité
- et l'acquisition de la nationalité.

Les conditions et procédures propres à chaque mode sont définies par la loi sur la nationalité togolaise du 11 Septembre 1978.

2.1.1- De l'attribution de la nationalité togolaise

On distingue deux conditions à ce niveau :

- ❖ **De l'attribution de la Nationalité Togolaise en raison de la naissance au Togo (droit de sol)**
 - **Est Togolais** l'enfant né au Togo d'un père et d'une mère nés au Togo, qui a sa résidence habituelle sur le territoire de la République Togolaise et jouit de la possession **d'état de Togolais**.

NB : état de Togolais : s'être constamment et publiquement comporté comme un Togolais, avoir été constamment et publiquement traité comme tel par la population et les autorités togolaises). Le ministre de la justice peut, par décision motivée, s'opposer à l'attribution de la nationalité togolaise s'il est établi que cet enfant n'a pas la possession d'état de Togolais.

- ❖ **De l'attribution de la Nationalité Togolaise en raison de la filiation (droit de sang).**
 - **Est Togolais**, l'enfant né d'un père togolais ;
 - **Est Togolais**, l'enfant né d'une mère togolaise et d'un père n'ayant pas de nationalité ou dont la nationalité est inconnue.

2.1.2- De l'acquisition de la nationalité togolaise

- ❖ **Acquisition de la Nationalité Togolaise par le mariage (droit de mariage)**

La femme étrangère qui épouse un togolais acquiert la nationalité togolaise au moment de la célébration du mariage si elle le souhaite. Elle ne peut l'acquérir que si sa loi nationale le permet et si le mariage respecte les lois et coutumes du Togo ;

- ❖ **Acquisition de la nationalité Togolaise en raison de la naissance et de la résidence au Togo.**
Tout individu né au Togo de parents étrangers peut acquérir par déclaration la nationalité togolaise à sa majorité (21 ans), s'il a au Togo depuis l'âge de 16 ans la possession **d'état de togolais**.

NB : Cette disposition ne s'applique pas aux enfants nés au Togo des agents diplomatiques et des consuls de carrière de nationalité étrangère. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition de la nationalité.

- ❖ **Acquisition de la Nationalité Togolaise par décision de l'autorité publique**

Elle se fait par naturalisation ou par réintégration. Toute demande de naturalisation ou de réintégration fait l'objet d'une enquête à laquelle fait procéder le ministre de la justice. Si les conduites requises par la loi ne sont pas remplies, le ministre de la justice déclare la demande irrecevable. Sa décision est motivée. Elle est notifiée à l'intéressé.

- **La naturalisation**

L'étranger qui désire obtenir la nationalité togolaise par voie de naturalisation doit adresser une demande à cet effet au ministre de la justice. Nul ne peut être naturalisé togolais :

- ✓ s'il n'a pas atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus ;
- ✓ s'il ne réside habituellement au Togo pendant les 5 ans qui ont précédé le dépôt de sa demande ;
- ✓ s'il n'a pas ses principaux intérêts au Togo au moment de la signature du décret de naturalisation ;
- ✓ s'il n'est pas de bonnes vie et mœurs ou s'il a fait l'objet d'une condamnation supérieure à deux années d'emprisonnement non effacée par la réhabilitation ou l'amnistie pour infraction volontaire contre les personnes, les biens, les mœurs, la famille ou contre la paix publique ;
- ✓ s'il n'a pas été reconnu sain de corps et d'esprit ;
- ✓ s'il n'a pas expressément renoncé à sa nationalité d'origine ;

- ✓ s'il ne justifie de son assimilation à la communauté togolaise, notamment par une connaissance suffisante d'une langue togolaise.

NB : aucune condition de stage ne sera exigée de l'étranger : s'il est né au Togo ou marié à une togolaise ; s'il a rendu des services exceptionnels au Togo ou si sa naturalisation présente pour le Togo un intérêt exceptionnel.

▪ **La réintégration**

La réintégration dans la nationalité togolaise est accordée par décret après enquête.

- ✓ Toutefois, nul ne peut être réintégré s'il n'a au Togo sa résidence habituelle au moment de la réintégration ;
- ✓ Celui qui demande la réintégration doit apporter la preuve qu'il a eu la qualité de togolais ;
- ✓ L'individu déchu de sa nationalité peut toutefois obtenir la réintégration s'il a rendu des services exceptionnels au Togo ou si sa réintégration présente pour le Togo un intérêt exceptionnel.

NB : Notifier les conditions de perte ou de déchéance de la nationalité togolaise.

2.2- Procédures d'obtention de la nationalité togolaise

2.2.1- Cas d'une naturalisation

Au Togo, le coût de cette procédure dont le délai d'exécution est de 1 mois, s'élève à **15 000 FCFA** (sous réserve de modifications). **Pièces à fournir :**

- Une demande au Ministre de la Justice timbrée à **1000 FCFA** (timbre fiscal) ;
- Un acte de naissance ;
- Une carte de séjour / certificat de résidence justifiant une résidence habituelle au Togo pendant les 5 années précédentes ;
- Documents justifiant la localisation de ses principaux intérêts au Togo ;
- Un certificat médical démontrant être sain de corps et d'esprit ;
- Un document démontrant la renonciation à sa nationalité d'origine ;
- Une Attestation de non-condamnation au Togo et un casier judiciaire du pays d'origine ;
- Deux (02) enveloppes timbrées à l'adresse de l'intéressé.

NB : les documents qui ne sont pas en français doivent faire l'objet d'une traduction certifiée. Le demandeur devrait parler entre autres une langue nationale pour justifier son intégration à la communauté.

2.2.2- Cas d'un mariage entre un Togolais et une étrangère

Pour ce cas, le coût de la procédure est de **5 000 FCFA**. **Pièces à fournir :**

- Déclaration de naissance de l'épouse ou toute autre pièce en tenant lieu (Original + copie légalisée) ;
- Une photo d'identité du demandeur ;
- Certificat de nationalité du mari (Original + copie légalisée) ;
- Certificat de mariage (Original + copie légalisée).

NB : si le mariage est célébré à l'étranger, il faut transcrire l'acte à l'état civil étranger.

2.2.3- Cas d'un parent togolais

L'intéressé ou un parent peut en faire la demande. Le coût de la procédure est de **5 000 FCFA** avec une durée illimitée du précieux sésame. **Pièces à fournir :**

- La déclaration de naissance du demandeur ou toute autre pièce en tenant lieu (Original + copie légalisée) ;
- Une (01) photo d'identité du demandeur ;
- Un certificat de nationalité du père, du frère ou de la sœur de même père (Original + copie légalisée) ou certificat de nationalité de la mère, du frère ou de la sœur de la même mère (Original + copie légalisée).

2.2.4- Cas d'enfants nés au Togo de parents nés au Togo

La demande est formée auprès de la DSNIC. Le coût de la procédure est de **5 000 FCFA** avec un délai d'exécution de 9 mois. **Pièces à fournir :**

- *Déclaration de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu du père, de la mère et du demandeur (Original + copie légalisée) ;*
- *Une (01) photo d'identité du demandeur ;*
- *Le jugement de possession d'état ;*
- *Un certificat de résidence ;*
- *Casier judiciaire ;*
- *Enquête sociale ;*
- *Décision du gouvernement.*

2.2.5- Cas d'enfants nés au Togo de parents étrangers

Le coût de la procédure est de **5 000 FCFA** et le délai d'exécution de 9 mois. **Pièces à fournir :**

- *Déclaration de naissance du demandeur ou toute autre pièce en tenant lieu (Original + copie légalisée) ;*
- *Une (01) photo d'identité du demandeur ;*
- *Le jugement de possession d'état ;*
- *Un (01) extrait de casier judiciaire ;*
- *Un (01) certificat de résidence ;*
- *Un compte rendu de l'enquête sociale ;*
- *La décision du gouvernement.*

2.3- Privilèges dus à la nationalité

- ✓ L'individu qui a acquis la nationalité togolaise jouit, à dater du jour de cette acquisition, de tous les droits attachés à la qualité de togolais ;
- ✓ Toutefois, pendant un délai de cinq ans à compter du décret de naturalisation, l'étranger naturalisé ne pourra être investi de fonctions ou de mandats électifs pour l'exercice desquels la qualité de togolais est nécessaire ;
- ✓ Cependant, l'étranger naturalisé qui a rendu au Togo des services exceptionnels ou dont la naturalisation présente pour le Togo un intérêt exceptionnel, pourra être relevé de l'incapacité précitée par décret pris en conseil des ministres sur le rapport motivé du ministre de la justice ;
- ✓ L'enfant mineur dont le père acquiert la nationalité togolaise de plein droit togolais au même titre que son père à condition que sa filiation soit établie conformément à la législation ou aux coutumes togolaises.

En somme, c'est la nationalité délivrée par l'Etat togolais qui offre le statut de citoyen avec les droits y afférents à une personne. Elle s'obtient dans différentes conditions et on peut la perdre et la reconquérir.

Moment didactique : Réinvestissement/ travaux dirigés : 5 min

Activités du professeur	Activités des élèves (tâches et Modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
-Le professeur donne des exercices d'application pour : . Vérifier l'acquisition des connaissances . Stabiliser les acquis, -Il donne des exercices pour consolider Les acquis, -Il note des éventuelles difficultés des Elèves.	-Ils résolvent les exercices, -Ils posent des questions, - Ils notent.	Exercices diversifiés sur l'ensemble de la leçon ou de la séance. Exercice : 1-Définis le citoyen 2-Après avoir donné la définition de la citoyenneté, identifie deux conditions

		d'acquisition de la nationalité au Togo
--	--	---

Moment didactique : Remédiation éventuelle en séance : 5 min

Activités du professeur	Activités des élèves (tâches et Modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
Le professeur propose des exercices de remédiation selon les résultats du réinvestissement/ Travaux dirigés	-Ils résolvent les exercices, -Ils posent des questions, - Ils notent.	Énoncé des exercices de remédiation A l'appréciation de l'enseignant

Moment didactique et durée : Evaluation (formative) = 5 min

Activités du professeur	Activités des élèves (tâches et Modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
Le professeur propose des exercices D'évaluation	-Ils cherchent et résolvent les exercices, D'évaluation.	Énoncé des exercices d'évaluation, Q1 : Définis : citoyen, civilité et citoyenneté Q2 : Quels sont les devoirs d'un bon citoyen ?

Moment didactique : Remédiation différée : 5 min

Activités du professeur	Activités des élèves (tâches et Modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
Le professeur propose des exercices De remédiation selon les résultats Obtenus au cours de l'évaluation	-Résolvent les exercices, -Posent des questions, -Notent.	Énoncé des exercices de remédiation, A l'appréciation de l'enseignant

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITES DU CITOYEN TOGOLAIS

(M. TAKPARA Essofah)

THEME I: La citoyenneté

LEÇON 2 : Droits et responsabilités du citoyen togolais

Supports didactiques principaux : Manuel du citoyen, Encarta 2009

Pré requis : Les notions abordées dans les classes antérieures sur les droits et responsabilités du citoyen

Compétence visée : Résoudre une situation-problème liée au vivre en bonne intelligence avec les autres et s'exprimer librement

Séance 1 : 55 min

Capacités et contenus : 15 min

CAPACITES	CONTENUS
Expliquer les notions de droits et libertés, devoirs et responsabilités	■ Notions : droits et libertés, devoirs et responsabilités
Présenter les droits et libertés du citoyen togolais	■ Droits et libertés du citoyen togolais
Présenter les devoirs et responsabilités du citoyen togolais	■ Devoirs et responsabilités du citoyen togolais

Situation problème (SP) : 15 min Dans une émission sur la TVT, un intervenant en parlant de citoyenneté togolaise dit : « la citoyenneté est intimement liée à la démocratie. Être citoyen togolais implique que l'on fait partie d'un corps politique, un Etat, le Togo, que l'on a dans ce corps politique des droits et devoirs. Ainsi, chaque citoyen togolais doit connaître ses droits et libertés, mais surtout ses devoirs et responsabilités envers lui-même, son entourage et vis-à-vis de notre pays le Togo ». Ton petit frère, qui est en classe de 3^{ème} a suivi cette émission, mais n'ayant rien compris, vient te voir pour que tu l'aides à mieux comprendre.

Consigne : En t'appuyant sur tes connaissances et des documents mis à ta disposition, aide ton petit frère, en lui expliquant les notions de droits et libertés, devoirs et responsabilités, et en lui présentant les droits et libertés du citoyen togolais de même que ses devoirs et ses responsabilités.

Stratégies pédagogiques et choix didactiques :

- Observation de carte
- Exploitation de documents
- Brainstorming

Déroulement

- Prise en main de la classe
- Contrôle de présences

Moment didactique : Remobilisation des prérequis ou évaluation diagnostique (éventuellement) **Durée : 10 mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Le professeur propose des exercices de contrôle des prérequis	Les élèves résolvent	- Qu'est-ce qu'un citoyen ? - Quelles sont les Droits et responsabilités d'un citoyen ?

Trace écrite SP : Ces notions sont : civisme, citoyens ...		
Moment didactique et durée : <i>Présentation de la situation</i> Durée : 5 mn		
Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
- Le professeur fait lire un élève -Il s'assure que tous les élèves écoutent - il indique ce que les élèves peuvent utiliser comme instruments, supports	Des élèves lisent et écoutent, posent des questions,	Enoncé de la situation
Moment didactique : <i>Appropriation de la situation, compréhension de la tâche et de l'organisation du travail</i> Durée : 10 mn		
Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Demande aux élèves : <ul style="list-style-type: none"> ■ de préciser les données Q1 : quel est le message passé à télé ? - de reformuler la tâche et les consignes Q2 : Comment pouvez-vous aider votre ami ? <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie que les élèves ont bien identifié la commande : 	- Les élèves reformulent, et répondent aux questions du professeur, posent des questions, - Ils identifient la tâche et doivent comprendre les consignes	Enoncé de la situation
Séance : 55 mn		
Moment didactique : <i>Résolution du problème (individuellement puis en groupes)</i> Durée : 20 mn		
Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
- Précise que chaque élève doit d'abord essayer de résoudre individuellement (entre 5 et 10mn) - Contrôle les productions des élèves et les encourage, - observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière à organiser la phase de synthèse - les oriente si nécessaire sans fournir une solution	- Ils résolvent le problème individuellement puis en petits groupes - Ils entrent dans une démarche d'investigation : essais, conjectures, ajustement, vérification - Ils communiquent entre eux (idées, procédures...), débattent, dégagent une position du groupe sur la procédure et les résultats - Chaque groupe prépare une synthèse de son travail	Enoncé de la situation
Moment didactique : <i>Synthèse et bilan du travail</i> Durée : 15 mn		
Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
- Demande à un groupe de présenter son travail - Instaure les débats - fait le point	- un élève du groupe présente - les membres des autres groupes réagissent en prenant position - posent des questions	Enoncé de la situation

TRACE ECRITE : Corrigés de la situation d'apprentissage

Dans une émission télévisée un intervenant en parlant de citoyenneté dit : « la citoyenneté est intimement liée à la démocratie. Être citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, un Etat, que l'on a dans ce corps politique des droits et devoirs ». Mon petit frère vient me voir pour que je l'aide à comprendre le contenu du message qu'il a suivi à la télé. En m'appuyant sur mes connaissances, et les documents mis à ma disposition, j'aide mon petit frère en lui définissant la notion de citoyen et en lui énumérant les devoirs et responsabilités du citoyen.

Un citoyen est une personne appartenant à un Etat et disposant de ses droits et devoirs.

Les devoirs et responsabilités du citoyen dans un Etat sont :

Moment didactique : Institutionnalisation (trace écrite de la leçon par le professeur) **Durée : 20 mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
-Demande aux élèves ce qu'il faut retenir. -Apprécie les apprentissages construits des élèves -Présente la trace écrite en faisant le lien entre la situation proposée et les productions des élèves ;	- Répondent en fonction de leur mémoire et compréhension - Notent - Posent des questions	Réponses des élèves

Séance 3 : 55 mn**TRACE ECRITE** : essentiel à retenir **30 mn****Introduction**

Un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat, dont il est ressortissant. Cette personne a des droits et devoirs liés à cet Etat.

1. Notions de droits et libertés, devoirs et responsabilités**1.1. Notions de droits et libertés**

C'est l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les hommes vivant en communauté/en société

1.2- Notions de devoirs et responsabilités

Le devoir est une obligation, c'est-à-dire ce à quoi on est obligé par la loi et aussi par l'obligation morale. C'est l'ensemble des conduites propres à une société donnée. C'est une obligation prescrite par la morale, la justice et les convenances.

La responsabilité est le fait d'accomplir ses devoirs citoyens.

2. Droits et libertés du citoyen togolais**2.1. Les droits civils**

C'est l'ensemble des prérogatives attachées à la personne. On les appelle droits de la personne. Exemples :

- Droit à la vie ;
- Droit à la liberté et à la sûreté de personne ;
- Droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude ;
- Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements dégradants ;
- Droit à l'égalité devant la loi

- Droit à la liberté de pensée et à la liberté de religion
- Droit au mariage...

2.2. Les droits politiques

Les droits politiques ou droits civiques de la personne désignent les libertés politiques garanties par le pays dont cette personne a la citoyenneté. C'est encore l'ensemble des libertés individuelles nécessaires au fonctionnement d'une démocratie.

Exemples :

- Droit à la liberté d'opinion et d'expression
- Droit de réunion pacifique et de libre association ;
- Droit de prendre part à la direction des affaires publiques ;
- Droit de voter, d'être élu et d'accéder aux fonctions publiques

2.3. Les droits économiques sociaux et culturels (ou droits de la seconde génération)

Ce sont des droits de l'homme garantissant l'accès de tout individu à des conditions de vie décentes, l'accès, la participation et l'exercice des manifestations culturelles propres à l'individu et au peuple auquel il appartient.

Exemples :

- Droit à la santé ;
- Droit au travail ;
- Droit au libre choix de son travail et à des conditions de travail justes et favorables ;
- Droit de s'affilier à des syndicats et d'en former ;
- Droit de grève ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Droit au repos et aux loisirs ;
- Droit à un niveau de vie suffisant...

3. Devoirs et responsabilités du citoyen togolais

Les devoirs d'un citoyen ont des orientations diverses.

3.1. Les devoirs envers lui-même

Le citoyen doit :

- Entretenir son corps : être propre en se douchant avec de l'eau, du savon et de l'éponge ;
- Bien s'habiller et proprement ;
- Respecter sa personne, sa culture, sa profession...
- Exécuter ses tâches.

3.2. Les devoirs envers les autres

Le citoyen doit par rapport aux autres :

- Respecter les droits et les libertés de son prochain ;
- Renoncer à tout traitement inhumain et dégradant à l'endroit de l'autre ;
- Respecter la liberté d'association et de réunion, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'appartenance religieuse.

3.3. Les devoirs envers l'Etat togolais

Par rapport à l'Etat dans lequel il vit, le citoyen doit :

- Payer les impôts, taxes et factures ;
- Respecter les lois et les règlements de la république ;
- Respecter la constitution ;
- Etre assidu et ponctuel au service ;

- Respecter et entretenir les biens publics ;
- Avoir l'amour et la défense de la patrie ;
- Participer au développement de son milieu ;
- Participer au vote (c'est aussi un droit) ;
- Protéger les biens publics ;
- Préserver l'ordre social, la paix et la cohésion nationale....

3.4. Des exemples de responsabilité

Un citoyen a la responsabilité de :

- Traiter toute personne avec humanité ;
- Exercer les droits de l'homme dans le respect d'autrui ;
- Accomplir ses obligations civiques.
- accomplir convenablement les Tavaux,
- être à l'heure au bureau ou au service et exécuter les tâches
- reconnaître ses faiblesses et chercher à améliorer.

Conclusion

Le citoyen qui vit dans un Etat a des droits et devoirs liés à cet Etat. Il doit, avant de réclamer ses droits, accomplir ses devoirs, vis-à-vis de lui-même, de son entourage et à l'égard de l'Etat.

Moment didactique : Réinvestissement/ travaux dirigés Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Donne des exercices d'application pour : - vérifier l'acquisition des connaissances - stabiliser les acquis. Donne des exercices pour consolider les acquis Note les éventuelles difficultés des élèves	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	1) Qui est citoyen togolais ? Quels sont ses droits et devoirs ?

Moment didactique : Remédiation éventuelle en séance Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Propose des exercices de remédiation selon les résultats du réinvestissement/ travaux dirigés.	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	Enoncés des exercices de remédiation

Moment didactique : Évaluation (formative) Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Propose des exercices d'évaluation.	Cherchent et résolvent les exercices d'évaluation.	Enoncés des exercices d'évaluation

Moment didactique : Remédiation différée Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Propose des exercices de remédiation selon les résultats obtenus au cours de l'évaluation	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	Enoncé

LEÇON 3 : ENTREPRENEURIAT : ELABORATION DE PROJET

(M. *BLAGATOU Kossi*)

Cours : ECM

Classe : Première A, C, D

Thème 2 : DEMOCRATIE GENRE ET DEVELOPPEMENT

Leçon 3 : Entrepreneuriat : élaboration de projet

Nombre de séquences : 1

Durée de séquence : 55 mn

Supports didactiques principaux :

- FAYOLLE A. : Entrepreneuriat : théorie et pratiques, applications pour apprendre à entreprendre, 3^e édition DUNOD, 30 p.
- www.Mcours.com: Cours d'entrepreneuriat, Série n°1 des cours et exercice
- Email : contact@mcours.com 26 p.

Prérequis : entrepreneur, entreprise,

Usage des instruments : la règle, le tableau,

Stratégies pédagogiques : Exposé, exploitation de documents, discussion dirigée, brainstorming.

CAPACITES	CONTENUS
Maitriser les procédures de création d'entreprise	▪ Procédures de création d'entreprise
Présenter les différentes opportunités d'entrepreneuriat au Togo	▪ Différentes opportunités d'entrepreneuriat au Togo

Situation d'apprentissage

Ton grand-frère vivant aux USA décide d'investir au pays. Il te demande de l'aider à trouver les opportunités prometteuses pour lesquelles son initiative peut prospérer au Togo et de le guider dans les démarches pour l'installation de son entreprise.

En t'appuyant sur les documents ci-après et de tes connaissances, aide ton grand-frère en lui donnant les procédures de création d'entreprise en lui proposant quelques idées pour l'élaboration de son projet d'entreprise.

Document 1 : Les conditions de création d'une entreprise

Pour créer une entreprise au Togo, rendez-vous au Centre de Formalité de création des Entreprises (CFE) sis dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). C'est un guichet unique au sein duquel vous retrouvez toutes les administrations impliquées dans le processus de création. Tout individu peut créer une entreprise qu'elle soit individuelle, physique ou morale.

D'après l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (APIZF)

Document 2 : Les 10 étapes pour monter et concevoir un projet selon Thibault Baheux

La conception de projet est l'une des premières phases du cycle de vie d'un projet. Il faut commencer par l'identification de la problématique de votre projet. Avant toute chose, vous devez absolument identifier le point de départ de votre projet. Quelle est la problématique que je cherche à résoudre via mon projet ? Quel constat m'a poussé à imaginer ce projet ? Qu'est-ce que ce projet apportera de mieux aux personnes concernées ? Ensuite il est très indispensable de définir les objectifs et la raison d'être du projet. Si vous définissez mal vos objectifs, votre projet sera bancal et dans le cas le plus extrême, le projet pourrait même partir à la dérive, être à l'arrêt ou même être annulé. Vous pouvez avoir plus d'un objectif par projet, cependant je vous recommande de les limiter car plus les objectifs seront nombreux, plus le projet sera complexe, plus faibles seront les chances de réussite. Déterminez les résultats attendus. Maintenant que vous connaissez la raison d'être de votre projet, son contexte, et ses objectifs, il est temps pour vous d'identifier quels sont les résultats attendus à court, moyen et long terme. Après cette étape, je vous recommande de réaliser des études de marché et de faisabilité. Avant de vous lancer tête baissée dans la

réalisation de votre projet, il est crucial d'avoir une idée du marché, de vos concurrents, de ce qui se fait à côté, des bonnes pratiques, de l'état de l'art et plus globalement de la faisabilité de votre projet. Puis passez à l'identification des parties prenantes clés. Cette étape est plus simple et plus rapide que la précédente. Il s'agit ici d'identifier l'ensemble des parties prenantes de votre projet, autrement dit de lister les acteurs clés ainsi que leur intérêt porté à votre projet. L'analyse des risques, c'est l'étape suivante de votre projet. Sur un projet, il y a mille et une choses qui peuvent mal tourner. Le principe de la gestion des risques est justement d'anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent, et de mettre en place des plans d'action pour éviter que ces problématiques ne voient le jour. Il faut aussi identifier les contraintes de votre projet. A ce stade, vous disposez de quasi l'ensemble des éléments pour caractériser et définir votre projet. C'est le bon moment pour s'intéresser aux contraintes. Maintenant, préparez un plan de financement et un budget prévisionnel. Il vous faut maintenant déterminer quel est le budget prévisionnel du projet, et préparer un plan de financement en conséquence si vous ne disposez pas de toutes les sommes nécessaires. Le budget prévisionnel d'un projet se résume en 4 types de coûts : les coûts directs, les coûts indirects, les coûts fixes, les coûts variables. Ensuite, transformez votre calendrier en roadmap visuelle. Vous avez maintenant tous les éléments à votre disposition pour établir le calendrier ou le macro-planning de votre projet. Enfin, vous pouvez rédiger votre plan de projet. Bien, il est maintenant temps de passer à la rédaction de votre plan de projet, ou plan de management de projet (PMP).

Stratégies pédagogiques et choix didactiques : Travail individuel/collectif, Exposé, discussion dirigée

- **Ce qui est attendu des élèves :** Identifier et les procédures de création d'entreprise et les opportunités d'entrepreneuriat au Togo.
- **L'intérêt de la situation :** maîtrise des étapes d'un projet d'entreprise et les opportunités d'entrepreneuriat au Togo.
- **Méthodologie de travail :** Travail individuel, travail en groupes, plénière.

DEROULEMENT

Moments didactiques	Activités du professeur	Activités des apprenants	Activités et traces écrites
Remobilisation des prérequis (5min)	- Qu'est-ce qu'une entreprise ? - Qu'est-ce qu'un entrepreneur ?	Les apprenants répondent aux questions	- Une entreprise est une organisation qui fabrique des produits ou fournit des services. - Le créateur d'une entreprise est un entrepreneur .
Présentation de la SA (5min)	- Le professeur met la SA et le document à la disposition des apprenants - Il lit et fait lire un élève et s'assure que tous les élèves écoutent - Il demande aux élèves de prendre leur cahier de maison	Les apprenants reçoivent la SA puis suivent attentivement la lecture de la situation d'apprentissage	La SA est distribuée aux apprenants Les apprenants prennent leur cahier de maison
Résolution du problème (individuellement puis en groupes) (20 min)	-Organise la classe en petits groupes -Demande aux élèves de travailler individuellement (en 5min) -Puis les fait travailler en groupe en confrontant leurs idées et opinions	-Ils résolvent le problème Individuellement puis en petits groupes - ils entrent dans une démarche d'investigation : essais, conjectures,	Enoncé de la situation d'apprentissage.

	<p>-Circule pour vérifier l'effectivité du travail, repère les éventuelles difficultés et oriente les apprenants en difficultés sans fournir la solution.</p> <p>-Organise les apprenants à préparer une synthèse</p>	<p>ajustement, vérification</p> <p>-ils communiquent entre eux (idées, procédures...), débattent, dégagent une position du groupe sur la procédure et les résultats</p> <p>chaque groupe prépare une synthèse de son travail</p>	
<p>Synthèse et bilan du travail (10min)</p>	<p>-Désigne le rapporteur d'un groupe pour aller présenter leur production au tableau et demande aux autres de suivre et de réagir à la fin de l'exposé en posant des questions si nécessaire</p> <p>-Fait la mise au point</p>	<p>-Un élève du groupe présente</p> <p>-Les membres des autres groupes suivent puis réagissent en prenant position</p> <p>-posent des questions</p>	<p>- Les opportunités entrepreneuriales au Togo : l'élevage des volailles ou des bovins ; la vente des articles de bureaux ; la construction des maisons à louer ; la quincaillerie.</p> <p>- Toutes les démarches se font au CFE.</p> <p>- Ebauche de projet : déterminer la problématique du projet, fixer les objectifs du projet, identifier les obstacles, faire le budget, ...</p>
<p>Synthèse et institutionnalisation (50min)</p>	<p>TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)</p> <p>1. Procédures de création d'entreprise</p> <p>Pour mener à bien toute initiative, il s'avère indispensables d'élaborer un projet d'entreprise puis assurer le statut juridique de création de l'entreprise.</p> <p>1.1 Elaboration d'un projet</p> <p>Monter un projet d'entreprise, c'est trouver une idée, un domaine dans lequel entreprendre et rédiger le projet.</p> <p>L'élaboration d'un projet peut être résumée en ces 10 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier la problématique du projet 2. Définir les objectifs et la raison d'être du projet 3. Déterminer les résultats attendus 4. Réaliser les études de marché et de faisabilité 5. Identifier les parties prenantes clés 6. Analyser et catégoriser les risques du projet 7. Identifier les contraintes du projet 8. Préparer un plan de financement et un budget prévisionnel 9. Transformer le calendrier en feuille de route 10. Rédiger le plan de projet <p>1.2 Formalités de création d'une entreprise au Togo</p> <p>Au Togo, le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est un guichet unique chargée de toutes les démarches de création d'entreprise. Au CFE, le futur entrepreneur fournit un</p>		

	<p>dossier, fournit des renseignements et paie les frais de prestation qui lui donnent l'autorisation d'ouvrir en toute légalité son entreprise.</p> <p>2. Différentes opportunités d'entrepreneuriat au Togo</p> <p>Plusieurs opportunités d'entrepreneuriat existent Togo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élevage des volailles, des bovins des porcins, la pisciculture, - L'entrepreneuriat rural (agrobusiness, apiculture, production, vente des fruits issus des plantes naines génétiquement modifiées, à cycle végétatif court et à haut rendement... - La quincaillerie (vente, transport des matériaux de construction); - Le transport (location de voiture et de moto, aménagement et déménagement, etc.) - La vente des vêtements et des chaussures ; - La vente des automobiles ou des motos ; - L'immobilier (construction, vente et location des appartements); - Le commerce des produits agricoles ; - Les métiers : maçonnerie, menuiserie ; - La restauration (cuisine domestique, en restaurant ou en service traiteur); - etc. 		
Réinvestissement (10mn)	Propose des exercices	Résolvent les exercices, Posent des questions Notent	Exercices diversifiés sur l'ensemble de la leçon ou de la séance.
Evaluation (10mn)	Propose des exercices	Résolvent les exercices, Posent des questions Notent	Situation d'évaluation Ton cousin Fo Kossi après son BAC, décide d'entreprendre dans l'élevage du petit bétail tout en poursuivant ses études universitaires en physiologie animale. Ayant appris que tu as suivi un cours d'élaboration de projet d'entreprise, il te demande des conseils pour concevoir un projet A partir de tes connaissances, aide-le à concevoir ce projet d'élevage.

LEÇON 4 : PROMOTION DU GENRE ET CONDITION DE LA FEMME

(Mme. AZIMTI Tchilalo, Epse DERMANE)

Compétence terminale :

Thème 2 : Démocratie, genre et développement

Leçon 4 : Promotion du genre et condition de la femme

Nombre de séquence : 3

Durée de séquence : 55 mn

Supports didactiques principaux : Textes

Prérequis : différences biologiques entre homme et femme ; différences de rôles entre homme et femme dans la société africaine

Instruments :

CAPACITES	CONTENUS
Expliquer la différence entre sexe et genre	▪ Différence entre sexe et genre
Relever les vulnérabilités biologiques politiques culturelles et socio-économiques de la femme	▪ Vulnérabilités biologiques ▪ Vulnérabilités politiques, culturelles et socioéconomiques de la femme
Décrire les moyens de promotion du genre	▪ Moyens de promotion du genre : égalité de chance, équité de genre, non-discrimination, mixité/parité, complémentarité, discrimination positive
Dégager les impacts de la promotion du genre	▪ Impacts de la promotion du genre dans le développement socio-économique, culturel et politique du pays ✓ Participation équitable (selon les capacités de chacun) des hommes et des femmes ou des garçons et des filles à la production des richesses ✓ Participer à la production des richesses aussi bien dans la cellule familiale que dans la cité ✓ Développer la complémentarité dans la production des richesses ✓ Partage les charges familiales

Situation d'apprentissage :

Ta maman a participé à une sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme le 8 mars dernier. Au cours de cette sensibilisation, elle a entendu les propos suivants prononcés par une des animatrices : « *D'une manière générale, du fait de leur statut, de l'environnement socioculturel et des mécanismes de développement mis en place, les femmes togolaises rencontrent des difficultés qui, non seulement limitent leurs activités et freinent leur promotion, mais aussi accélèrent leur marginalisation et leur paupérisation dans le contexte économique actuel. Or aujourd'hui, il devient évident que le développement ne peut s'effectuer sans la prise en compte de tous les acteurs sociaux. En effet, comment envisager le développement et la croissance d'un pays sans assurer à la moitié de sa population l'accès aux moyens de production, aux sphères décisionnelles, et aux opportunités d'emploi et d'investissement?* » N'ayant rien compris de ces propos, elle vient vers toi pour des explications.

A partir de tes connaissances et des documents mis à ta disposition :

- 1- Explique-lui les notions de sexe et de genre
- 2- Relève-lui les vulnérabilités biologiques, politiques, culturelles et socio-économiques de la femme
- 3- Décris-lui les moyens de promotion du genre
- 4- Montre-lui des exemples de la promotion du genre dans le développement socio-économique, culturel et politique du pays.

Document 1

Sexe et genre : est-ce la même chose ?

Ces termes sont souvent utilisés comme synonymes alors qu'ils recouvrent des réalités différentes.

Le sexe fait référence aux différences biologiques entre les femmes et les hommes. En fait, le sexe biologique renvoie à très peu de choses : l'anatomie, les hormones, les chromosomes, les gonades.

Le genre, par opposition au sexe biologique, fait référence aux différences sociales entre les femmes et les hommes. Le genre est une construction sociale : les comportements et attitudes des hommes et des femmes sont liés aux conditions historiques et socioculturelles dans lesquelles ils et elles ont grandi et vécu. Cette construction sociale qu'est le genre se base sur la différence biologique entre les sexes et mène à une hiérarchisation valorisant systématiquement le masculin par rapport au féminin. Par exemple, le genre c'est la façon de s'habiller, de se coiffer, de choisir son métier... Ces pratiques ne sont pas naturelles et font l'objet d'un apprentissage social conscient et/ou inconscient.

Google libre consulté le 11/10/2023

Document 2

Au Togo, les femmes représentent 51% de la population totale. Sur le plan économique, elles constituent 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes (EDST II, 1998).

Les données de l'EDST II 1998 et URD-DGSCN 2000, révèlent un taux d'activité féminine supérieur à celui des hommes (63% contre 58%) dû entre autres à l'arrivée précoce des filles (10 - 24 ans) sur le marché de l'emploi. Elles sont majoritaires dans le secteur informel (54%) et exercent des activités indépendantes en milieu rural.

Ainsi, les Togolaises contribuent à la production de la richesse nationale. De par leurs multiples rôles au niveau de la production, de la reproduction et de la vie communautaire, les femmes togolaises sont au cœur du développement.

Pourtant, tous les indicateurs prouvent (taux d'alphabétisation, de mortalité maternelle, de présence dans les différentes branches de l'économie, de participation dans les instances de décision, de femmes impliquées dans la politique) qu'elles occupent dans leur grande majorité des positions marginales. Elles ont faiblement accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales et accèdent difficilement à une redistribution sociale à parité avec les hommes. [...]

Au sein de la famille, le rôle attribué à la femme est essentiellement domestique avec un statut inférieur à celui de l'homme. La grande majorité des tâches et corvées lui incombent. Elle est valorisée dans la société par le mariage, la fécondité et sa soumission à la volonté du mari. [...]

L'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont des fondamentaux des droits de l'homme. Ce sont des objectifs qui ne doivent pas être considérés comme intéressant seulement les femmes mais comme un moyen de bâtir une société viable, juste et développée. C'est une question de justice sociale.

Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo, janvier 2011

Stratégies pédagogiques et choix didactiques

- **Ce qui est attendu des élèves** : résoudre la SA
- **L'intérêt de la situation** : comprendre la nécessité de faire la promotion de la femme dans la société
- **Méthodologie de travail** : Travail individuel, travail en groupes, plénière.

DEROULEMENT

SEANCE 1 : capacités 1

REMOBILISATION DES PREREQUIS

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Demande à un élève de présenter son devoir de maison Anime la discussion	Un élève présente son devoir ; les autres apprécient Trace écrite de la réponse au tableau	Enoncé de l'exercice de maison

PRESENTATION DE LA SITUATION PROBLEME

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Lit et fait lire un ou deux élèves S'assure que les élèves suivent	Les élèves choisis lisent et les autres suivent	Enoncé de la SA

APPROPRIATION ET COMPREHENSION DE LA TACHE

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Quels sont les mots ou expressions que vous ne comprenez pas ? Quel est le travail à faire pour aider ta maman Précise aux élèves le TAF : expliquer la différence entre le sexe et le genre	Relèvent les mots difficiles promotion ; marginalisation ; paupérisations ; vulnérabilités	Enoncé de la SA

Trace écrite :

Promotion des femmes : le fait d'élever les femmes au même grade que les hommes

Marginalisation des femmes : le fait d'écarter les femmes dans la gestion de la société

Paupérisation des femmes : appauvrissement des femmes

Vulnérabilités : faiblesses

RESOLUTION DU PROBLEME

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Organise et contrôle le travail des élèves	Individuellement puis par binôme	Enoncé de la SA ; doc. 1

Synthèse et institutionnalisation

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Demande à tour de rôle aux groupes de présenter leurs travaux ; demande aux autres leurs amendements fait noter l'essentiel à retenir	Certains présentent leurs travaux ; d'autres amendent ; ils notent l'essentiel à retenir TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR) 1- La différence entre le sexe et le genre 1.1- Le sexe Le sexe fait référence aux différences biologiques entre les femmes (sexe féminin) et les hommes (sexe masculin). Ces différences portent sur l'anatomie, les hormones, les chromosomes et les gonades. - L'anatomie : généralement, l'homme a la peau plus épaisse, des os plus résistants, des tendons et des ligaments plus denses... que la femme ; l'homme a le pénis alors que la femme a le vagin, l'utérus, les ovaires... - Les hormones : la testostérone est prédominante chez l'homme. Chez la femme, ce sont l'œstrogène et la progestérone - Les chromosomes : les noyaux des cellules des femmes contiennent les chromosomes XX alors que chez l'homme c'est XY, ce qui lui permet de déterminer le sexe de l'enfant	Document 1

	<p>- Les gonades : les hommes ont les spermatozoïdes alors que les femmes ont les ovules. Le sexe est donc biologique, inné (héréditaire) et irréversible.</p> <p>1.2- Le genre Le genre fait référence aux différences sociales entre les femmes et les hommes. Il s'agit des comportements et attitudes des hommes et des femmes liés aux conditions historiques et socioculturelles dans lesquelles ils et elles ont grandi et vécu. Par exemples la façon de s'habiller, de se coiffer, de choisir son métier ; les rôles attribués aux femmes et aux hommes... Ces pratiques ne sont pas naturelles et font l'objet d'un apprentissage social conscient et/ou inconscient. Le genre peut varier d'une société à une autre et est muable, réversible.</p> <p><i>Bref, le sexe est biologique alors que le genre est une construction sociale.</i></p>	
Réinvestissement	Qu'entends-tu par : sexe ; genre ?	Leçon du jour
Evaluation	<p>Réponds par ou faux. Dans le cas du faux, rétablis la vérité</p> <p>1- Le genre est appelé à disparaître 2- Le sexe est interchangeable 3- Porter une grossesse est lié au genre</p> <p>Devoir de maison Dresse le tableau des différences entre le sexe et le genre Lire et s'appropriier le document 2</p>	

SEANCE 2 : Capacités 2 et 3

REMOBILISATION DES PREREQUIS

Activités du professeur	Activités des élèves			Support didactique
Correction du devoir de maison (tableau)	Les élèves répondent			Pré-requis
	Eléments	Sexe	Genre	
	Nature	Biologique, inné, héréditaire	Sociale, culturelle, acquis, appris	
	Evolution dans le temps	Inchangeable, immuable, irréversible	Interchangeable, muable, réversible	
Exemples	<p>- Vagin pour les femmes et pénis pour les hommes ;</p> <p>- Chromosomes XX pour les femmes et XY pour les hommes</p> <p>- Spermatozoïdes pour les hommes et ovules pour les femmes</p> <p>- L'homme qui met enceinte et la femme qui porte la grossesse ;</p> <p>Etc.</p>	<p>-Travaux domestiques réservés aux femmes ;</p> <p>-Héritage des terres réservé aux hommes ;</p> <p>- Postes de responsabilité réservés aux hommes</p> <p>- Instruction du garçon privilégiée à celle de la fille</p>		

PRESENTATION DE LA SITUATION PROBLEME

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Lit et fait lire un élève S'assure que les élèves suivent	Lisent et ou suivent	Enoncé de la SA

APPROPRIATION ET COMPREHENSION DE LA TACHE

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Quels sont les mots ou expressions que vous ne comprenez pas ? Précise aux élèves le TAF : vulnérabilités et moyens de promotion de la femme	Relèvent les mots difficiles EDST ; URD-DGSCN ; équité ; égalité	Enoncé de la SA

Trace écrite :

EDST : Enquête Démographique et de Santé au Togo

URD-DGSCN : Unité de Recherche Démographique/Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

Équité : traitement de chacun selon ce qui lui revient de droit ; la juste répartition de la richesse collective

Égalité : principe selon lequel les individus doivent être traités de la même façon.

RESOLUTION DU PROBLEME

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Organise et contrôle le travail des élèves	Individuellement puis par binôme	Enoncé de la SA ; doc. 2

SYNTHESE ET INSTITUTIONNALISATION

Activité du professeur	Activités des élèves
	<p><u>TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)</u></p> <p>2- <u>Les vulnérabilités de la femme</u></p> <p>Les femmes sont vulnérables sur les plans biologique, politique, économique et social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La vulnérabilité biologique : la femme est généralement plus faible par rapport à l'homme ; ✓ Les vulnérabilités politiques : les femmes sont très peu présentes dans les instances de décision et très peu impliquées dans la politique ; ✓ Les vulnérabilités économiques : elles ont faiblement accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques ✓ Les vulnérabilités sociales : au sein de la famille, le rôle attribué à la femme est essentiellement domestique avec un statut inférieur à celui de l'homme. La grande majorité des tâches et corvées lui incombent. Elle est valorisée dans la société par le mariage, la fécondité et sa soumission à la volonté du mari ; le taux d'alphabétisation des femmes est faible ; la scolarisation de la fille est négligée. <p>3- <u>Les moyens de promotion du genre</u></p>

	<p>Il existe plusieurs moyens de promotion du genre</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'égalité de chance</u> L'égalité signifie que l'homme et la femme ont le même statut, les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes aptitudes pour contribuer au développement du pays. La femme tout comme l'homme doit pouvoir accéder à des postes de responsabilité politique ou sociale. - <u>L'équité de genre</u> Elle suppose un traitement juste, une répartition juste des résultats et des bénéfices, des tâches, des devoirs, des fonctions et responsabilités entre les hommes et les femmes. - <u>La non-discrimination</u> C'est le fait de considérer tous les humains, homme et femme, comme égaux, sans distinction de sexe. - <u>La mixité</u> La mixité est le caractère ou l'état de ce qui comprend ou reçoit des personnes des sexes différents. Ainsi dans les centres de formation, à l'école et dans les services de l'Etat, l'homme et la femme doivent cohabiter. - <u>La parité</u> La parité est l'égalité parfaite entre hommes et femmes sur les lieux de travail. - <u>La complémentarité</u> C'est le fait que, malgré leurs différences, l'homme et la femme se complètent pour l'harmonie dans la société. - <u>La discrimination positive</u> C'est une action qui vise à éliminer une inégalité passée ou actuelle subie par un groupe de personnes en lui accordant certains avantages préférentiels pour améliorer l'égalité de chance. Actuellement elle se fait au profit des filles et des femmes. Exemple : Au Togo, avant la gratuité des frais de scolarité, il y avait une réduction des frais scolaires en faveur des filles.
--	---

Réinvestissement / Evaluation

Activité du prof	Activité des élèves
<p>1- Pourquoi les activités qui nécessitent beaucoup de force sont souvent réservées aux hommes et non aux femmes ?</p> <p>2- Quel nom donne-t-on à chacun de ces moyens de promotion du genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- ensemble d'actions de "rééquilibrage" mise en place dans le but de compenser une discrimination négative b- le fait de considérer tous les humains, homme et femme comme égaux, sans distinction de sexe c- une répartition juste des tâches, des devoirs, des fonctions et responsabilités entre les hommes et les femmes. <p>Exercice de maison Au Togo, les autorités n'ont pris aucune mesure en faveur de la promotion des femmes. Vrai ou faux ? justifie ta réponse.</p>	<p>1- ces activités sont réservées aux hommes et non aux femmes car sur le plan biologique, les femmes sont généralement plus faibles que les hommes ? A ce titre, elles ne peuvent pas faire ces types d'activités</p> <p>2- les noms</p> <ul style="list-style-type: none"> a- la discrimination positive b- la non-discrimination c- l'équité.

SEANCE 3 : Capacité 4

REMOBILISATION DES PREREQUIS

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Demande aux élèves de présenter leur devoir de maison	Les élèves présentent leur devoir Trace	Pré-requis

Trace écrite du devoir de maison

Les autorités togolaises ont pris plein de mesures en faveur des femmes et des jeunes filles :

- la nomination des femmes aux postes de Premier Ministre,
- la parité parlementaire
- l'élection d'une femme Présidente de l'Assemblée Nationale...
- l'augmentation du nombre de femmes dans le Gouvernement
- l'augmentation du quota des femmes dans le recrutement de la fonction publique
- la scolarisation généralisée de la jeune fille
- Etc.

PRESENTATION DE LA SITUATION D'APPRENTISSAGE

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Lit et fait lire un élève S'assure que les élèves suivent	Lisent et / ou suivent	Enoncé de la SA

APPROPRIATION ET COMPREHENSION DE LA TACHE

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Quels sont les mots ou expressions que vous ne comprenez pas ? Précise aux élèves le TAF : impacts de la promotion du genre sur le développement	Relèvent les mots difficiles Impact Trace écrite : Impacts = conséquences très importantes	Enoncé de la SA

RESOLUTION DU PROBLEME

Activités du professeur	Activités des élèves	Support didactique
Organise et contrôle le travail des élèves	Individuellement puis par binôme	Enoncé de la SA ;

Synthèse et institutionnalisation	<p>TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)</p> <p>4- Les impacts de la promotion du genre sur le développement Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La participation équitable à la production des biens</u> L'accès de la femme aux fonctions qu'exerce l'homme contribue à la production de la richesse en famille. - <u>La complémentarité dans la production de richesses</u> L'homme doit comprendre que quelle que soit l'activité qu'exerce la femme, c'est utile au foyer. Cela vient en complément aux produits quantifiables que l'homme apporte quotidiennement ou mensuellement.
--	--

	<p>- <u>Le partage des charges familiales</u> Lorsque la femme exerce une activité qui rapporte des revenus, elle contribue en espèces aux charges familiales d'ordre financier et dans les limites de ses capacités. Au champ, papa cultive, maman sème, et fait la récolte.</p> <p><u>Conclusion</u> Quelle que soit l'activité que l'homme ou la femme exerce, les deux contribuent au développement de la famille et du pays.</p>
Réinvestissement	Donne deux conséquences de la promotion du genre sur le développement du pays.
Evaluation	Que dirais-tu à ton oncle qui dit qu'il ne laissera jamais sa femme exercer une activité génératrice de revenus car elle risque de devenir désobéissante ?

GROUPE ENSEIGNANTS HG/EM

LEÇON 5 : DECENTRALISATION AU TOGO : RELATIONS FONCTIONNELLES ENTRE LA COMMUNE, LA PREFECTURE ET LA REGION

(Dr. MAMAN Halourou)

<p>Fiche N° 5</p> <p>Etablissement :</p> <p>Classe : 1^{ères} A-C-D</p> <p>Effectif :</p> <p>Nombre de séances : 2</p>	<p>Nom et Prénom :</p> <p style="text-align: right;">Durée de séquence : 55 mn x 2</p>
<p>Compétence terminale : Développer les compétences sociales et civiques chez l'apprenant</p> <p>Thème 1 : DEMOCRATIE GENRE ET DEVELOPPEMENT</p> <p style="text-align: center;">LEÇON 5 : DECENTRALISATION AU TOGO : RELATIONS FONCTIONNELLES ENTRE LA COMMUNE, LA PREFECTURE ET LA REGION</p> <p>Documentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel de formation à la citoyenneté - La décentralisation en marche au Togo, 2007, AMLALO Mensah Sédo. - Décentralisation au Togo : Loi N° 2022-011 DU 04 JUILLET 2022 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, la loi n° 2019- 006 du 26 juin 2019 et la loi n° 2021-020 du 11 octobre 2021 <p>Prérequis : définir la décentralisation, la préfecture, la région, la commune, le canton, le village.</p> <p>Supports didactiques : textes, cartes, documents, etc.</p>	

LECON 5- Décentralisation au Togo : relations fonctionnelles entre la commune, la préfecture et la région	
CAPACITES	CONTENUS
Décrire les relations fonctionnelles entre la région et la préfecture	Relations fonctionnelles entre la région et la préfecture
Décrire les relations fonctionnelles entre la région et la commune	Relations fonctionnelles entre la région et la commune
Décrire les relations fonctionnelles entre la préfecture et la commune	Relations fonctionnelles entre la préfecture et la commune

Stratégies pédagogiques et choix didactiques

- **Ce qui est attendu des élèves :** lire et reformuler la situation, répondre aux questions posées et noter les réponses
- **L'intérêt de la situation :** Décrire les relations fonctionnelles entre la région et la préfecture, décrire les relations fonctionnelles entre la région et la commune, décrire les relations fonctionnelles entre la préfecture et la commune
- **Méthodologie de travail :** discussion dirigée, travail individuel et en groupe, exposé et débat

Situation d'apprentissage

Lors des élections locales de 2019, ton oncle a été élu conseiller à la mairie. Lors de leur première session ordinaire, le maire lui confie la tâche de lui préparer un exposé sur les liens qui existent entre les collectivités territoriales. Ne pouvant le faire, il se confie à toi. En t'appuyant sur tes connaissances et le support mis à ta disposition, prépare un exposé pour ton oncle sur : la décentralisation, les relations fonctionnelles entre région et commune, entre préfecture et commune et entre région et préfecture.

Document 1 : La décentralisation

La décentralisation est une technique d'administration qui consiste à reconnaître une certaine autonomie de décision à des entités administratives, leur permettant de s'administrer librement et de gérer elles-mêmes leurs affaires, dans des conditions prévues par la loi et sous le contrôle de tutelle d'un représentant de l'Etat. [...]

Qu'est-ce qu'une commune ?

La commune est la collectivité de base dans l'organisation administrative décentralisée du Togo. Elle peut être définie de plusieurs manières. Elle est dotée d'un statut, est organisée suivant les principes de la libre administration et dispose de ressources.

La commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sur le plan administratif, la commune est une collectivité territoriale à laquelle l'Etat transfère certaines compétences et des moyens de les exercer. C'est un espace d'organisation administrative.

Sur le plan politique, la commune est une portion du territoire, reconnue comme telle par la loi et administrée par des organes élus par ses habitants. Sur le plan socio-économique, la commune est un espace géographique, économique, social, culturel et communautaire.

Art.56.- La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle regroupe les habitants d'un espace territorial continu.

Art.57.- La commune est composée d'un ou de plusieurs cantons. Elle peut également être constituée d'un découpage de cantons.

La préfecture

La préfecture est la collectivité territoriale intermédiaire entre la commune et la région. Elle est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La préfecture est composée de plusieurs cantons.

La région

La région est une personne de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est composée de plusieurs préfectures.

Section 1 - Coopération entre les Collectivités territoriales

Art.74.- Des agents de l'Etat peuvent être détachés ou mis à disposition et affectés à l'exécution de tâches locales. Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents en détachement ou mis à disposition de la collectivité sont placés sous l'autorité de l'exécutif local.

Art.167.- Toute délibération du conseil municipal qui entraîne obligatoirement une participation financière de l'Etat ne peut engager celui-ci qu'avec son accord. Cet accord est réputé donné, si le préfet n'a pas fait connaître son opposition dans le délai de quarante-cinq jours, à compter de la date de transmission.

Art.363.- En fonction des prévisions de recettes, des avances de trésorerie peuvent être consenties par l'Etat aux collectivités territoriales dans les conditions définies par décret en conseil des Ministres.

Source : Loi n°2019-006 du 26 juin 2019, portant décentralisation au Togo

Art. 294 : Le président du conseil régional est assisté d'un secrétaire général de conseil régional nommé par arrêté du ministre chargé de la décentralisation.

Art. 352 : Le budget voté est transmis au ministre chargé de la décentralisation dans les huit (08) jours qui suivent le contrôle de légalité par le préfet.

Loi N° 2022-011 du 04 Juillet 2022

Déroulement du cours

Moments didactiques	Activités du Prof	Activités des élèves	Support
Remobilisation des prérequis	-pose des questions Qu'appelle-t-on : commune, région, préfecture ? Quels liens existe-t-il entre elles ? Apprécie les réponses des élèves	-Réponses multiples -Ecoutent	Constitution de 1992, article 141, Loi n°2019-006 du 26 juin 2019, portant décentralisation au Togo
Présentation de la S.P1	-Présente la S.P -Lit et fait lire deux élèves	-Observent -Ecoutent et lisent	Situation problème énoncé
Appropriation de la S. AP1	-Relit posément la S.P Q1 : Quel est le problème posé ? Q2 : Quel est le travail à faire ? Vérifie que les élèves ont compris la consigne. -Organise la classe en petits groupes et leur demande de choisir un rapporteur et un responsable pour diriger les travaux. -Distribue le matériel de travail.	-Ecoutent -Définir décentralisation, déconcentration, collectivités locales, -Reprise de la consigne de travail. -Se mettent en groupe et choisissent un rapporteur et un responsable. -Reçoivent le matériel.	Situation d'apprentissage
Résolution du problème	-Précise que chaque élève doit d'abord essayer de faire le travail individuellement et en suite par groupe. -Contrôle les productions des élèves et les encourage. -Il observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière organiser la phase de synthèse -il les oriente si nécessaire sans fournir une solution	-Les élèves résolvent le problème individuellement puis en petits groupes. -Ils font des essais, ils ajustent et vérifient. -Les élèves communiquent entre eux. -chaque groupe prépare la synthèse de son travail.	Images Textes S.A.
Mise en commun	-Demande à un groupe de présenter le résultat de leurs travaux. -Après présentation, le prof pose des questions en lien avec les capacités du jour.	-Le groupe présente. Les autres élèves suivent, posent des questions ou font des ajouts.	

TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)

Introduction

La centralisation est un mode d'organisation dans lequel il n'existe qu'un seul pôle de décisions et de prise de mesures administratives. Il s'oppose à la décentralisation. Au Togo, la décentralisation en cours a pris racine dans la Constitution d'octobre 1992 et dans la loi N° 2019-006 du 26 juin 2019 (République Togolaise, 2019). Mais ce processus visant la bonne gouvernance n'a été effectif que depuis les élections locales de 2019.

1. Définition des notions liées à la décentralisation

1.1. La décentralisation

La décentralisation est une technique d'administration qui consiste à reconnaître une certaine autonomie de décision à des entités administratives, leur permettant de s'administrer elles-mêmes. C'est aussi le fait pour un Etat (un pays) de partager ou de transférer certains de ses pouvoirs aux autorités élues des collectivités territoriales.

Pour qu'il y ait décentralisation, il faut nécessairement les éléments suivants :

- ✓ la reconnaissance de la personnalité morale ;
- ✓ l'existence d'affaires locales ;
- ✓ la gestion par les organes élus ;
- ✓ des ressources propres et une autonomie de gestion
- ✓ la tutelle de l'Etat sur la collectivité.

1.2. Les collectivités territoriales (locales)

Les collectivités territoriales sont des structures administratives distinctes de l'administration de l'Etat appelées sujets de la décentralisation. Les collectivités territoriales du Togo sont les communes, les préfectures et les régions.

1.2.1. La commune

La commune est une collectivité territoriale à laquelle l'Etat transfère certaines compétences et des moyens de les exercer.

La commune est composée d'un ou de plusieurs cantons. Elle peut également être constituée d'un découpage de canton. Elle est dirigée par un maire assisté d'un conseil municipal, tous élus par la population locale.

1.2.2. La préfecture

La préfecture est la collectivité territoriale intermédiaire entre la commune et la région. Elle est une subdivision administrative dirigée par un préfet. La préfecture est composée de plusieurs cantons. Elle est dirigée par un préfet nommé par le chef de l'Etat qu'il représente au niveau local. Il s'occupe des intérêts nationaux, et assure la direction des services de l'Etat dans le département préfectoral.

1.2.3. La région

La région est une personne de droit public, dotée de l'autonomie financière composée de plusieurs préfectures. Elle est dirigée par un gouverneur assisté d'un conseil régional.

NB. Il faut préciser qu'au Togo, il n'y a pas encore eu d'élection régionale pour élire les gouverneurs et les conseillers régionaux.

SEANCE 2

Situation d'apprentissage (idem)

Lors des élections locales de 2019, ton oncle a été élu conseiller à la mairie. Lors de leur première session ordinaire, le maire lui confie la tâche de lui préparer un exposé sur les liens qui existent entre les collectivités territoriales. Ne pouvant le faire, il se confie à toi. En t'appuyant sur tes connaissances et le support mis à ta disposition, prépare un exposé pour ton oncle sur : la décentralisation, les relations fonctionnelles entre région et commune, entre préfecture et commune et entre région et préfecture.

Moments didactiques	Activités du Prof	Activités des élèves	Support
Remobilisation des prérequis	Corrige l'exercice de maison et apprécie les réponses des élèves	-Réponses multiples -Ecoutent	Constitution de 1992, article 141, Loi n°2019-006 du 26 juin 2019, portant décentralisation au Togo
Présentation de la S.P 2	-présente la S.P -Lit et fait lire deux élèves	-Observent -Ecoutent et lisent	énoncé la situation d'apprentissage
Appropriation de la S.P 2	-Relit posément la S.P Q1: Quel est le problème posé ? Q2: Quel est le travail à faire ? Vérifie que les élèves ont compris la consigne. -Organise la classe en petits groupes et leur demande de choisir un rapporteur et un responsable pour diriger les travaux. -Distribue le matériel de travail.	-Ecoutent -Définir collectivité locales, décrit les liens entre les collectivités locales, - donner son utilité -Reprise de la consigne de travail. -Se mettent en groupe et choisissent un rapporteur et un responsable. -Reçoivent le matériel.	Situation problème S.P 2
Résolution du problème	-Précise que chaque élève doit d'abord essayer de faire le travail individuellement et en suite par groupe. -Contrôle les productions des élèves et les encourage. -Il observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière à organiser la phase de synthèse	-Les élèves résolvent le problème individuellement puis en petits groupes. -Ils font des essais, ils ajustent et vérifient. -Les élèves communiquent entre eux.	Images Textes S.P

	-il les oriente si nécessaire sans fournir une solution	-chaque groupe prépare la synthèse de son travail.	
Mise en commun	-Demande à un groupe de présenter le résultat de ses travaux. -Après présentation, le prof pose des questions en lien avec les capacités du jour.	-Le groupe présente. Les autres élèves suivent, posent des questions ou font des ajouts.	

TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)

2. Relations fonctionnelles entre les collectivités territoriales (locales)

2.1. Relations fonctionnelles entre la préfecture et la commune

- ✓ le budget de chaque commune doit être soumis au préfet pour approbation ;
- ✓ la commune soumet les actes municipaux au préfet pour contrôler leur exactitude ;
- ✓ le préfet sert de liaison de transmission des décisions de l'Etat aux communes ;
- ✓ l'exécution des programmes et des lois par la commune doit faire l'objet de rapport au préfet ;
- ✓ l'appui et conseil du préfet aux communes ;
- ✓ le contrôle de légalité des actes des collectivités locales par le préfet ;
- ✓ le contrôle financier, administratif et technique du préfet sur les communes,
- ✓ la mairie assure le contrôle de l'ordre public de sa commune sous le contrôle du préfet ;
- ✓ toute loi ou décision de la commune qui entraîne une participation de l'Etat doit avoir l'accord du préfet, représentant l'Etat dans sa ville.

2.2. Relations fonctionnelles entre la région et la commune

Au Togo, il n'y a pas encore eu d'élections régionales qui mettent sur pied les élus régionaux. De ce fait, les régions sont toujours des structures déconcentrées de l'Etat au niveau régional. Il existe néanmoins des services régionaux administratifs. Les régions abritent des services déconcentrés étatiques dirigés par des Directeurs nommés par l'Etat. Exemples : Direction régionale de l'éducation (DRE), direction régionale de la santé, direction régionale de l'Agriculture, etc.

Région et communes entretiennent trois types de relations :

- ✓ les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme élaborés par les communes doivent être soumis à la Région pour avis consultatifs ;
- ✓ La région soutient et appuie les communes en matière de promotion des énergies renouvelables au niveau de la région ;
- ✓ la région contrôle le respect de la réglementation en matière d'opérations funéraires et de transfert des restes mortels.

2.3. Relations fonctionnelles entre la région et la préfecture

La relation fonctionnelle entre la région et la préfecture peut s'opérer de diverses manières :

- le préfet joue le rôle de tutelle de l'Etat sur les organes régionaux ;
- Préfecture et région collaborent sur la réalisation des ouvrages et infrastructures nationaux.
- Tous les services déconcentrés de l'Etat placés sous surveillance du préfet et exécutés dans la région mettent en discussion le préfet et le conseil régional.

Conclusion

La décentralisation est en marche au Togo depuis 2019 avec l'élection des conseillers municipaux. Aux niveaux régional et préfectoral, il n'y a pas encore eu d'élections locales. Toutefois, toutes ces collectivités locales collaborent ensemble pour le développement du pays.

Moment didactique et durée : réinvestissement, travaux dirigés **Durée** : 15 mn

Activité du professeur	Activité des élèves	Support de travail, matériel
Propose des exercices de remédiation selon les résultats obtenus au cours de l'évaluation	-Résolvent les exercices, -Posent des questions -Notent	Enoncé des exercices de remédiation : 1-définis les notions suivantes : décentralisation, déconcentration, commune, région, préfecture. 2- quelles sont les relations qui existent entre ces collectivités locales 3- à quand remontent les dernières élections locales au Togo ?

LEÇON 6 : PROBLEMES SPECIFIQUES LIES AUX DROITS HUMAINS

(Dr. YABE ALI K. Kossi)

Compétence terminale :

Thème n° III : DROITS HUMAINS

Leçon n°6 : **Problèmes spécifiques liés aux droits humains**

Supports didactiques principaux : Nouveaux programmes d'ECM, juin 2012 ; www.conseil-constitutionnel.fr ; www.ecologie.gouv.fr ;

Pré requis : droits humains, démocratie, liberté, ...

Usages des instruments : Textes, images, ...

CAPACITES	CONTENUS
Montrer en quoi la discrimination, l'injustice, l'ethnocentrisme, la pauvreté, la maltraitance, la dégradation de l'environnement constituent des problèmes spécifiques aux droits humains	<input type="checkbox"/> Problèmes spécifiques liés aux droits humains <ul style="list-style-type: none">✓ Discrimination au regard des droits humains✓ Injustice au regard des droits humains✓ Ethnocentrisme au regard des droits humains✓ Pauvreté au regard des droits humains✓ Maltraitance au regard des droits humains✓ Dégradation de l'environnement au regard des droits humains

Situation d'apprentissage :

Lors de la journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre passé, le conférencier fit cette déclaration : « L'intolérance religieuse, les pratiques de discrimination à l'égard des femmes, les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, l'esclavagisme, la prostitution forcée, le traitement inéquitable des minorités font partie de cette catégorie de problèmes de mauvaise gestion économique qui mettent à mal le respect des droits de l'homme dans le monde ». Ton petit frère qui a suivi cette émission a eu du mal à comprendre le message du conférencier, il vient vers toi pour des explications.

A partir de tes connaissances et des documents mis à ta disposition, relève et explique les problèmes spécifiques liés aux droits humains à ton petit frère.

Supports

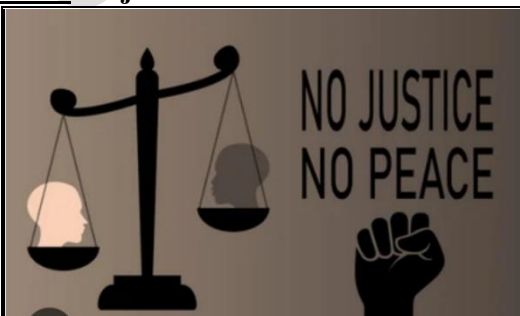
Doc 1 : Un enfant mis à l'écart par ses camarades



Doc 2 : Manifestation contre le racisme



Doc 3 : Injustice dans le monde



Doc 4 : Des enfants vivant dans la paupérisation



Document 5 : Les violations des droits de l'homme

Les défenseurs des droits de l'Homme reconnaissent que, soixante-deux ans après sa publication, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est toujours davantage un rêve qu'une réalité. Des violations se produisent dans chaque partie du monde. Par exemple, le rapport international 2009 d'Amnesty International ainsi que d'autres publications montrent que les individus sont : torturés et subissent des abus dans au moins 81 pays ; qu'ils doivent faire face à des jugements injustes dans au moins 54 pays ; que leur liberté d'expression est restreinte dans au moins 77 pays.

En plus de cela, les femmes et les enfants en particulier sont marginalisés de diverses façons, la presse n'est pas libre dans beaucoup de pays, et les contestataires sont réduits au silence, trop souvent de manière permanente (...).

<https://fr.humanrights.com>, violation des droits de l'Homme.

Stratégies pédagogiques et choix didactiques :

- □ Ce qui est attendu des élèves : répondre aux questions posées ;
- □ L'intérêt de la situation : Montrer en quoi la discrimination, l'injustice, l'ethnocentrisme, la pauvreté, la maltraitance, la dégradation de l'environnement constituent des problèmes spécifiques aux droits humains ;

Méthodologie de travail ; travail individuel, en groupe, discussion dirigée, exposé, débat.

Déroulement : Moment didactique et durée : Remobilisation des prérequis ou évaluation diagnostique (10mn)

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel
Appropriation de la situation problème (15min)		
Le professeur propose des exercices de contrôle des prérequis	Les élèves résolvent	Q1- Qu'est-ce que le droit humain ? Q2- Définis liberté, démocratie.
Le professeur fait lire un élève -Il s'assure que tous les élèves écoutent il indique ce que les élèves peuvent utiliser comme instruments, supports.....	Des élèves lisent et écoutent, posent des questions,	Enoncé du SP
Résolution de la situation problème (10min +20min)		
Précise que chaque élève doit d'abord essayer de résoudre individuellement (entre 5 et 10mn) Contrôle les productions des élèves et les encourage, Observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière à organiser la phase de synthèse les oriente si nécessaire sans fournir une solution	Ils résolvent le problème individuellement puis en petits groupes - ils entrent dans une démarche d'investigation : essais, conjectures, ajustement, vérification - ils communiquent entre eux (idées, procédures, ...), débattent, dégagent une position du groupe sur la procédure et les résultats	Enoncé du SP
	- chaque groupe prépare une synthèse de son travail	
Synthèse et bilan du travail (15min)		

Demande à un groupe de présenter son travail Instaure les débats fait le point	- un élève du groupe présente - les membres des autres groupes réagissent en prenant position - posent des questions	Enoncé du SP
--	--	--------------

TRACE ECRITE : Corrigé de la situation d'apprentissage

Moment didactique et durée : Institutionnalisation= 30mn (trace écrite de la leçon par le professeur)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donne des exercices d'application pour : <ul style="list-style-type: none"> – Vérifier l'acquisition des connaissances – Stabiliser les acquis ▪ Donne des exercices pour consolider les acquis ▪ Note les éventuelles difficultés des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Résolvent les exercices, - Posent des questions ▪ Notent 	Exercices diversifiés sur l'ensemble de la leçon ou de la séance.
--	--	---

TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)

1. Clarification du thème

La discrimination, l'injustice, la stigmatisation, la maltraitance, l'ethnocentrisme, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, etc., sont des réalités que nous vivons au quotidien. Ces réalités s'opposent malheureusement au **principe de l'égalité** prôné par la DUDH en son article 1^{er} : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » ; et en son article 2 : « chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, ... ». Ces réalités vécues quotidiennement constituent une violation des droits de l'homme et représentent les problèmes spécifiques des droits de l'homme.

2. Comprendre les problèmes spécifiques liés aux droits humains

➤ **L'ethnocentrisme**

C'est la *tendance à privilégier le groupe social auquel on appartient* en prenant sa propre culture comme référence. L'ethnocentrisme conduit à émettre des préjugés sur les autres groupes, à avoir du mépris pour les autres, voire à être raciste vis-à-vis d'eux.

Exemple : L'ethnocentrisme a causé des conflits au Togo tels que celui de Djerehoué en 2017 entre Ifè et kabiyè ; de Sodo entre Ewé et Kabyè, etc.

➤ **La discrimination**

C'est la distinction, l'isolement ou la ségrégation d'un individu ou d'un groupe d'individus par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable basé sur des critères subjectifs. Ces critères peuvent se fonder sur le rang social, le sexe, les pratiques sexuelles, l'âge, l'origine sociale, la religion, etc. On l'observe le plus souvent à travers l'interdiction à certains d'avoir accès à certains lieux, l'octroi de bourses d'études, la promotion dans l'emploi, l'embauche, etc.

La discrimination porte atteinte à l'égalité des droits, à l'égalité des chances. Elle représente une injustice faite aux personnes discriminées.

➤ **Pauvreté**

C'est la situation d'une personne qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour vivre dignement dans la société ou pour conserver un mode de vie normal.

La pauvreté n'est pas seulement un manque d'argent mais aussi un manque d'accès à l'éducation, à un travail valorisant. / C'est le manque de biens et des choses nécessaires à la vie.

Exemple : un citoyen qui ne peut s'offrir plus d'un repas par jour ; un enfant mineur qui se voit obligé de travailler pour nourrir ses parents, etc...

➤ **Injustice**

C'est un acte ou un fait ne respectant pas les règles de l'équité. On distingue trois formes d'injustice : politique, socio-économique et culturelle.

Il y a *injustice politique* lorsque le cercle des intéressés par une décision politique est plus grand que le cercle de ceux qui ont le droit de participer au processus de prise de décision.

Cette *injustice est socio-économique* quand la distribution des biens produits par le travail est jugée inéquitable. Elle est enfin *culturelle* lorsqu'une personne se sent méprisée ou marginalisée en fonction de son appartenance identitaire.

Exemple : dans une file d'attente, servir ses connaissances en premier en ignorant l'ordre ; travail des enfants et l'exploitation des domestiques ; etc....

➤ **Maltraitance**

La maltraitance est un mauvais traitement (occasionnel, durable ou répété) infligé à une personne (ou à un groupe) que l'on traite avec violence, mépris ou indignité. C'est une violence qui peut s'exercer sous plusieurs formes : la maltraitance physique, la maltraitance sexuelle, la maltraitance psychologique, etc.. Ces actes compromettent ou portent atteinte aux droits et aux besoins fondamentaux de l'individu maltraité. En cela, la maltraitance reste une violation des droits humains car affectant la dignité humaine et le respect qui est dû à l'individu.

Exemple : Lorsqu'un enseignant donne des exercices de façon exagérée aux apprenants, c'est de la maltraitance.

➤ **Dégradation de l'environnement**

Les activités humaines ont des répercussions sur l'environnement et modifient le sol et l'habitat ; elles utilisent et font disparaître les ressources. Or, l'homme doit vivre dans un cadre de vie salubre, lui permettant d'avoir une parfaite santé et développer d'une façon durable son milieu. C'est pourquoi vivre dans un environnement sain est un droit de l'homme qui fait partie des droits de la 3^{ème} génération selon les nations unies. Le respect et la promotion de ce droit relève de la compétence de l'Etat et des collectivités de base. Ainsi, dégrader l'environnement, c'est violer les droits humains.

Exemple : La création des dépotoirs sauvages dans les quartiers résidentiels ou administratifs.

Moment didactique et durée : Remédiation éventuelle en séance

Propose des exercices de remédiation selon les résultats du réinvestissement/ travaux dirigés.	-Résolvent les exercices, -Posent des questions -Notent	Enoncés des exercices de remédiation
Moment didactique et durée : Évaluation (formative)		
Propose des exercices d'évaluation	Cherchent et résolvent les exercices d'évaluation.	Enoncés des exercices d'évaluation
Moment didactique et durée : Réinvestissement/ travaux dirigés		
1- Relever (4) problèmes spécifiques liés aux droits humains 2- Identifier une conséquence que l'ethnocentrisme peut entraîner dans ton village	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	Enoncés des exercices de Remédiation : 1- 2-

LEÇON 7 : ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

(M. AMIDOU Kabirou)

THEME III : DROITS HUMAINS

LEÇON 7 : Organisations de défense des droits humains

Supports didactiques principaux : Manuel du guide de formation en droits humains, Encarta 2009

Pré requis : droits humains ; instruments de protection des droits humains.

Compétence visée : Résoudre une situation-problème liée aux organisations de défense des droits humains.

CAPACITES	CONTENUS
Présenter les buts et actions des organisations de défense des droits humains	– Organisation de défense des droits humains <ul style="list-style-type: none">▪ Buts▪ Actions
Montrer que les organisations et associations pour le développement sont des associations de droit de l'homme	– Lien entre organisations et associations pour le développement et des associations de défense des droits de l'homme
Militer dans des associations de défense des droits humains	– Adhésion aux associations de défense des droits humains (bénéfices : culture sur les droits humains, sensibilisation, sorties d'étude, rencontre d'échange)

SEANCE

SITUATION D'APPRENTISSAGE

Dans une émission à la radio, un journaliste en parlant des organisations de défense des droits humains dit : « Au Togo et partout dans le monde, plusieurs organisations s'occupent de la défense des droits humains avec des buts et des actions menées sur le terrain. ». Ta petite sœur, qui est en classe de 4^{ème} a suivi cette émission, mais ne connaissant pas les organisations dont on parle, vient vers toi pour que tu les lui identifies.

Consigne : En t'appuyant sur tes connaissances et des documents mis à ta disposition

- 1- Présente-lui les buts et les actions des organisations de défense des droits humains
- 2- Montre-lui que les organisations et associations pour le développement sont des associations de droit de l'homme
- 3- Décris-lui comment militer dans des associations de défense des droits humains.

Document 1 : Définition d'ONG et association

Ces deux expressions ONG et association ont une diversité de définitions. Ainsi, selon le dictionnaire universel (2008), une ONG est une organisation qui ne reçoit aucune subvention de l'Etat, constituée dans un intérêt public ou dans un but humanitaire. Une association est un groupement permanent de personnes mettant en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but non lucratif. Pour l'Etat togolais, sont considérées comme ONG, les associations nationales, internationales et étrangères apolitiques et sans but lucratif ; créées par l'initiative privée, regroupant des personnes privées, physiques ou morales, non commerciales en vue d'exercer un intérêt général, de solidarité ou de coopération bénévole pour le développement. Ce sont toutes des associations de développement à but non lucratif et apolitique qui œuvrent pour le développement économique, social et culturel des communautés de base.

Auteur anonyme.

Document 2 : Fiche d'identité de certaines ONG et Associations de la région de la Kara

ONG/ Associations	Date de création	Domaines	Objectifs
AJA (ONG)	30 mai 1998	Agriculture/ environnement/ droits humains/ décentralisation	Lutter contre la précarité chez les personnes vulnérables (enfants, femmes, handicapés)
AAE (Association)	2009	Santé/ éducation/ agriculture	Améliorer les conditions de vie des enfants
APRODIFE (ONG)	2008	Education aux droits humains/ sanitaire/ entrepreneuriat	Lutter contre la pauvreté et éduquer les femmes et les enfants sur leurs droits

GAUSEN – DIP (Association)	2010	Agriculture familiale/ AGR/environnement et promotion de la femme	Améliorer les conditions de vie des populations en vue du développement
ARADD (ONG)	26/02/2000 (ass) 2005 (ONG)	Santé/ agriculture/ environnement (Sylvio-pastoral)/ eau et assainissement	Œuvrer à l'amélioration de la santé et de la nutrition de la mère et de l'enfant.
CAP EJR (ONG)	2001	Agriculture/ environnement	Améliorer les conditions de vie des populations
Borne Fonden (ONG)	Avril 2006	Santé/ AGR/ éducation	Améliorer les conditions de vie de la communauté

D'après les rapports du RESOKA, 2014.

Document 3 : Education et sensibilisation aux droits de l'homme

De nombreuses ONG de droits de l'homme proposent aussi, généralement dans le cadre de leurs activités, des actions de sensibilisation ou d'éducation. Conscientes que le public constitue un soutien potentiel, elles tentent souvent de mieux informer ce dernier au sujet des droits de l'homme. Une nouvelle connaissance des droits de l'homme et des moyens de les défendre est susceptible d'engendrer un plus grand respect à leur égard, mais aussi d'accroître les possibilités d'obtenir le soutien de certaines instances relativement aux violations commises. C'est ce soutien, du moins potentiel, qui se trouve à la base du succès remporté par la communauté des ONG dans son combat pour la cause des droits de l'homme.

<http://www.coe.int>, council of Europe, chapitre 4.

Stratégies pédagogiques et choix didactiques :

- Observation de carte
- Exploitation de documents
- Brainstorming

Déroulement

- Prise en main de la classe
- Contrôle de présence

Moment didactique : Remobilisation des prérequis ou évaluation diagnostique (éventuellement) **Durée : 10mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Demande à un élève de présenter son devoir de maison	Un élève présente son devoir, les autres apprécient	Enoncé de l'exercice de maison

TRACE ECRITE : Trace écrite de la réponse au tableau

Moment didactique et durée : Présentation de la situation **Durée**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
- Le professeur fait lire un élève -Il s'assure que tous les élèves écoutent - il indique ce que les élèves peuvent utiliser comme instruments, supports	Des élèves lisent et écoutent, posent des questions,	Enoncé de la situation d'apprentissage

Moment didactique : Appropriation de la situation, compréhension de la tâche et de l'organisation du travail **Durée : 15mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Demande aux élèves : 1 De préciser les données Q1 : quel est le message passé à la radio ? - de reformuler la tâche et les consignes Q2 : Comment pouvez-vous aider votre sœur ? 2 Vérifie que les élèves ont bien identifié la commande :	- Les élèves reformulent, et répondent aux questions du professeur, posent des questions, - Ils identifient la tâche et doivent comprendre les consignes	Enoncé de la situation

Moment didactique : Résolution du problème (individuellement puis en groupes) **Durée : 20mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
-------------------------	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Précise que chaque élève doit d'abord essayer de résoudre individuellement (entre 5 et 10mn) - Contrôle les productions des élèves et les encourage, - observe et repère les différentes procédures et les difficultés des élèves de manière à organiser la phase de synthèse - les oriente si nécessaire sans fournir une solution 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils résolvent le problème individuellement puis en petits groupes - Ils entrent dans une démarche d'investigation : essais, conjectures, ajustement, vérification - Ils communiquent entre eux (idées, procédures, ...), débattent, dégagent une position du groupe sur la procédure et les résultats - Chaque groupe prépare une synthèse de son travail 	<p>Enoncé de la situation</p>
--	--	-------------------------------

Moment didactique : Synthèse et bilan du travail Durée : **15mn**

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
<ul style="list-style-type: none"> - Demande à un groupe de présenter son travail - Instaure les débats - fait le point 	<ul style="list-style-type: none"> - un élève du groupe présente - les membres des autres groupes réagissent en prenant position - posent des questions 	<p>Enoncé de la situation</p>

TRACE ECRITE : Corrigés de la situation d'apprentissage

Moment didactique : Institutionnalisation (trace écrite de la leçon par le professeur) **Durée : 30mn**

TRACE ECRITE (ESSENTIEL A RETENIR)

Introduction

Au Togo et partout dans le monde, plusieurs organisations s'occupent de la défense des droits humains à travers des actions qu'elles mènent sur le terrain.

1. Les buts et actions des organisations de défense des droits humains

1.1. Les buts des organisations de défense des droits humains

Ces buts sont :

- Promouvoir des droits de l'homme et du peuple ;
- Venir en aide aux victimes de guerre ;
- Soutenir les défenseurs de droit de l'homme ;
- Promouvoir et protéger les droits de toute personne vulnérable ;
- Promouvoir une justice effective et lutter contre l'impunité ;
- Soutenir la démocratie ;
- Promouvoir un monde respectueux des droits humains ;

1.2- Les actions des organisations de défense des droits humains

Ces actions sont :

- Dénonciation des cas de violation des droits humains ;
- Etablissement des faits à travers les missions d'enquête et d'observation judiciaire ;
- Soutien de la société civile par les formations et les échanges ;
- Mobilisation de la communauté des Etats ;
- Lobbyings et plaidoyers ;
- Intervention dans les zones de conflit ;
- Engagement des poursuites judiciaires.

2. Les organisations et associations pour le développement comme associations de droit de l'homme

Exemples de quelques organisations et associations de droit de l'homme au Togo et dans le reste du monde

➤ Organisations et associations au Togo :

- ✓ **AVOTODE** (Association des Volontaires Togolaises et Togolais pour le développement)
- ✓ **ESPOIR VIE TOGO au Togo**
- ✓ **GDG LOME** (Groupe de Développement Google)
- ✓ **FDD** (Femme de Demain)
- ✓ **ARLT** (Association pour refondation Laïque du Togo)
- ✓ **APH** (Action Pour L'Humain).

➤ Organisations et associations internationales

- ✓ **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement)

- ✓ **FAPE** (Fédération Africaine des associations des parents d'élèves et Etudiant), Etc.

Quel est le lien qui existe entre les organisations et associations pour le développement et des associations de défense de droits de l'homme ?

Les organisations et associations pour le développement sont encore appelées des associations de défense de droits de l'homme qui œuvrent et s'efforcent de promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes sortes de contextes difficiles, en vue de :

- Participer à la construction d'un pays,
- Combler les insuffisances de l'Etat,
- Œuvrer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique, sanitaire et environnementale des populations,

3. Militer dans des associations de défense des droits humains

- Adhésion aux associations de défense des droits humains

Il est très courant pour les ONG qui travaillent sur les droits sociaux et économiques de proposer un service direct aux victimes de violations de leurs droits.

- Ces services peuvent inclure :
 - La culture sur les droits humains (Education et formation dans le domaine des droits de l'homme),
 - Les sensibilisations sur l'importance du respect des droits de l'homme et les dangers de leurs violations,
 - Les sorties d'étude (en enquêtant sur les violations et en les signalant ou en les empêchant de se reproduire),
 - Les rencontres d'échange,

Pour toutes ces raisons, il est important que la population surtout les jeunes puissent militer dans les ONG et associations dans l'optique de s'informer et de se former tout en aidant ces organisations dans leurs tâches.

Conclusion

Les ONG et associations de défense des droits humains jouent un rôle très important dans notre société. Elles participent au développement de l'homme et de tout homme dans divers domaines. Il devient urgent que la population pour laquelle elles se dévouent milite à leurs côtés pour permettre de parvenir à un développement plus efficace et efficient.

Moment didactique : Réinvestissement/ travaux dirigés Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Donne des exercices d'application pour : - vérifier l'acquisition des connaissances - stabiliser les acquis Donne des exercices pour consolider les acquis Note les éventuelles difficultés des élèves.	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	1) Quels sont les buts des organisations de défense des droits de l'homme ?

Moment didactique : Remédiation éventuelle en séance Durée : 5 mn

Activités du professeur	Activités des élèves (Tâches et modalités de travail des élèves)	Support de travail, matériel, trace écrite
Propose des exercices de remédiation selon les résultats du réinvestissement/ travaux dirigés.	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	Enoncés des exercices de remédiation
Propose des exercices de remédiation selon les résultats obtenus au cours de l'évaluation	- Résolvent les exercices, - Posent des questions - Notent	Enoncé

EXERCICE DE MAISON

1. Comment peut-on militer dans une association de défense des droits de l'homme ?
2. Quelles sont les actions des organisations de défense des droits humains ?